

# *Analyse & Action*



## 4C - Accompagnement en VAE et bilans de compétences

## 4D - Actions d'orientation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi

### Pourquoi choisir un cabinet de conseil qualifié ?

Vous cherchez une formation, un conseil, pour l'un de vos collaborateurs ou pour l'ensemble de vos équipes, mais vous ne savez pas toujours où et à qui vous adresser ?

Trouver un organisme de formation ou un cabinet de conseil dont la compétence est avérée est un véritable casse-tête. C'est pourquoi les qualifications OPQF / OPQCM sont des outils de choix dans le paysage de la formation professionnelle continue ou le conseil en management.

Les qualifications OPQF / OPQCM attestent du professionnalisme, de la compétence et du savoir-faire de l'organisme de formation ou cabinet de conseil qualifié et préjugent d'une relation de confiance client / prestataire.

La concordance des critères prioritaires des acheteurs (relation de confiance, domaines de compétences, expérience du formateur, références, santé financière ...) avec les critères de reconnaissance du professionnalisme (éthique, compétence des formateurs, satisfaction des clients, adéquation des prestataires aux domaines de compétences, pérennité financière) assure l'acheteur dans la sélection de son prestataire.

Les qualifications OPQF / OPQCM constituent donc une aide pertinente à la sélection de prestataires de formation et sont les seules existantes dans leurs spécificités en France.

Elles sont délivrées selon la Norme Afnor NF X 50-091 et donc conformes à une reconnaissance tripartite.